



29 juillet 2019

## Fête nationale du 1er août

### Danger localement marqué d'incendie de forêt – appel à la prudence

**Les précipitations des derniers jours ont temporairement atténué le risque d'incendie sur le territoire cantonal. Le danger d'incendie de forêt reste cependant marqué localement. C'est pourquoi le Canton du Valais lance un appel à la prudence. Pour les festivités de la fête nationale, une interdiction générale de faire du feu ne s'impose pas pour le moment. Toutefois, la population et les communes sont invitées à tenir compte des mesures de prévention des incendies selon la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.**

Les précipitations du week-end ont temporairement atténué le risque d'incendie sur l'ensemble du territoire cantonal. Le danger d'incendie de forêt reste cependant localement marqué. C'est pourquoi le canton du Valais lance un appel à la prudence. Il rappelle également que tous les actes, dont ceux liés au feu, pouvant entraîner des dégâts ou dommages aux forêts sont déjà interdits durant toute l'année, conformément à la loi forestière cantonale. Ainsi, on ne peut allumer de feu en forêt ou à proximité de ces dernières qu'aux endroits désignés à cet effet ou à d'autres emplacements manifestement sans danger (par exemple les places officielles pour grillades et campings).

Cette mesure de précaution s'applique également pour les feux de joie et le tir des engins pyrotechniques à l'occasion de la fête nationale. Dans tous les cas, chaque foyer doit être surveillé jusqu'à sa complète extinction. Pour les feux d'artifice, ceux-ci doivent s'effectuer à plus de 100 mètres d'une zone à risque (forêts/prairies sèches, etc...). Les services compétents rendent la population valaisanne attentive à cette problématique et rappellent que toute personne qui constate un incendie doit aussitôt prévenir la centrale cantonale d'alarme en composant le numéro **118**.

Les administrations communales sont responsables de l'exécution des présentes mesures ou d'autres mesures plus restrictives sur leur territoire respectif, conformément aux bases légales en vigueur.

#### **Situation actuelle:**

[www.vs.ch/fr/web/sfcep/incendi](http://www.vs.ch/fr/web/sfcep/incendi)

#### **Personnes de contact**

**Jacques Magnin**, chef de l'office cantonal du feu (OCF) - 027 606 70 56 ou 079 355 25 25

**Alban Brigger**, ingénieur forêt, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) - 027 607 97 71 ou 076 388 19 68

